

## CGV

### Objectif du cours

- L'objectif de tous les cours est d'améliorer la maîtrise du véhicule afin d'augmenter la sécurité.
- Aucun cours n'est organisé dans le cadre d'une compétition ou d'une course.

### Règles du cours

- Le respect mutuel est la règle suprême.
- Les participants doivent être en possession d'un permis de conduire valable pour la catégorie correspondante.
- Les motos participant aux stages de conduite doivent être immatriculées (assurées en responsabilité civile)
- Equipement de protection complet avec casque intégral, veste et pantalon en cuir protégés par des protections (une ou deux pièces), bons gants et bottes de moto est obligatoire pour toutes les manifestations.
- Interdiction de tout type de chronométrage au tour
- La répartition des groupes peut être adaptée par l'organisateur en fonction des inscriptions reçues.
- Aucune prestation d'assurance n'est incluse dans l'offre. Le participant doit s'assurer lui-même d'une couverture d'assurance suffisante.
- Avant le début du cours, une "renonciation à toute prétention juridique" doit être signée avec l'organisateur.
- Les instructions de l'organisateur, des instructeurs et de l'exploitant du parcours doivent être respectées.
- Interdiction des burnouts et des donuts sur le circuit et dans le paddock
- Les consignes de bruit de l'exploitant du circuit doivent être respectées

### Inscription, paiement, annulation

- L'inscription est ferme et définitive.
- Le paiement doit être effectué dans les 10 jours suivant la réception de la confirmation du cours.
- En cas d'inscription moins de 10 jours avant la formation, un supplément de 100 CHF sera facturé.
- Si un participant a un empêchement, il peut proposer une personne de remplacement pour participer au cours.
- Si un participant au cours se retire du contrat après avoir reçu la confirmation du cours, les prestations suivantes sont dues :
  - jusqu'à 28 jours avant la manifestation 25% des frais
  - jusqu'à 14 jours avant l'événement, 50% des frais
  - moins de 14 jours avant la manifestation, la totalité des frais.
- Les manifestations ont lieu par tous les temps.
- Il n'existe aucun droit à un remboursement en cas d'annulation des heures d'entraînement en raison des conditions météorologiques, en cas d'accident ou de fermeture du parcours.